

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**



COMMUNE DE  
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien** : Rue des Bégonias 83
- **Identité du demandeur** : Mesdames JONCKHEERE
- **Demande de permis d'urbanisme** : PU/32301-26 - mettre en conformité une maison unifamiliale mitoyenne existante de gabarit R+1/TV et son annexe en façade arrière de gabarit R/TP

**Nature de l'activité principale** : Logement

**Zone PRAS** : zones d'habitation

**Zone PPAS** : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) dénommé ZONE 10LA HERONNIERE approuvé par arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 01/04/1993.

**Motifs principaux de l'enquête** :

- dérogation à l'art.4 (profondeur de la construction) et à l'art.6 (toiture - hauteur) du titre I du RRU ;
- Art. 126§11 Dérogation à un PPAS ;

**L'enquête se déroule** :

À partir du **04/05/2026** et jusqu'au **18/05/2026** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

[https://urbanisme.irisnet.be/enquetes\\_publicques](https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques)

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme tous les matins de 9 h30 à 12 h30 ou **sur rendez-vous** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : [urbanisme@wb1170.brussels](mailto:urbanisme@wb1170.brussels)

**Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous uniquement.**

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins à l'adresse suivante :  
*Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme*  
*Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort* **au plus tard le 18/05/2026**
- par e-mail à l'adresse suivante : [enquetepublique@wb1170.brussels](mailto:enquetepublique@wb1170.brussels)
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mardi 02 juin 2026** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 10/04/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) David LEISTERH